La Bibliothèque du Parlement

Vol. XX. — **Saint-Boniface, Manitoba, 14 Janvier 1891** — **No. 14.**

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ

LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE

A SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

DUNCAN MACARTHUR, Ecr, Président. — Hon. JOHN SUTHERLAND, Vice-Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"The North West Fire Insurance Co'y of Manitoba."

Organisée en 1883.

Capital autorisé	$500,000
Déposé au Gouvernement de Manitoba	10,000
Actif en argent	110,000

Cette Cie offre plus d'avantages (surtout aux cultivateurs) que toute autre compagnie faisant affaires dans cette province.

Elle est la seule qui assume le risque des dommages causés par le vent, les cyclones, etc, en sus du feu et de la foudre, et cela au même taux.

Cette compagnie accepte des billets à longs termes en paiement des primes, lorsque cela est nécessaire.

M. Jos. T. Dumouchel, agent de la compagnie, et bien connu du public, se fera toujours, comme par le passé, un plaisir de donner les informations voulues concernant toute affaire d'assurance.

G. W. GIRDLESTONE, Secrétaire et Gérant. — JOS. T. DUMOUCHEL, Agent voyagenr.

Nos. 375 et 377 Rue Principale, Winnipeg.

la 18 12 89

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



F. Trudeau & Fils,

BOUCHERS,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Pour acheter des viandes de choix il faut aller chez F. TRUDEAU & FILS.

En Gros et en Detail.

BŒUF, LARD FRAIS, LARD SALÉ, VEAU, MOUTON, VOLAILLE, VIANDE FUMÉE, ETC.

— AUSSI —

PRODUITS DE LA CAMPAGNE QUI SONT ACHETÉS AU COMPTANT.

Une visite est respectueusement sollicitée.
Nos prix sont des plus modérés.

Venez et jugez. — F. TRUDEAU & FILS.

j. 1 j. 4.6.90

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST.

Avis est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, et l'acte qui la ratifie, en donnant pouvoir à la compagnie, au moyen d'un règlement passé à cet effet, de fixer le nombre de directeurs qui constitueront un quorum pour la transaction des affaires de la compagnie, et pour d'autres fins.

Par ordre,
ARTHUR CODD,
Secrétaire.

9i 31.12

AVIS.

Demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique à prendre et employer les terres requises pour faire les affaires télégraphiques autorisées par sa charte, et assimilant ses pouvoirs sous d'autres rapports à ceux donnés aux compagnies constituées en vertu de "l'Acte des compagnies de télégraphe électrique."

9i 10.12

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.

la.7.11.89.

MORRHUOL

DE CHAPOTEAUT.

Principes Actifs Extraits DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Le Morrhuol est contenu dans des petites capsules solubles, dont chacune représente une cuillerée à thé *d'Huile de Foie de Morue.*

NI GOUT, NI ODEUR.

MORRHUOL. Les expériences faites dans les hôpitaux, et son usage suivi ont prouvé que le Morrhuol est plus efficace que l'Huile de Foie de Morue, et que la Bronchite, le Rhume, les Sueurs Nocturnes, les Maux de Poitrine et les Maux de Gorge cèdent à son influence.

LES ENFANTS PALES *et Débiles, sans appétit*, et ceux qui sont atteints de *Maladies de la Peau, Scrofules, Rachitisme, Croutes, Plaies Suppurantes dans le Cou*, et qui sont continuellement *sans Sommeil et sans Repos*, trouvent dans le **MORRHUOL** les propriétés curatives et calmantes que réclament ces affections; du reste l'accroissement de l'appétit et

LA SANTE FLORISSANTE

attestent rapidement les effets vraiment extraordinaires de ce remède. (6)

100 CAPSULES DE MORRHUOL: PRIX $1.00.

Dans toutes les Pharmacies. Gros: Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montréal.

Bronchitis Cured

After spending ten Winters South, was cured by Scott's Emulsion.

146 Centre St., New York, June 25th, 1888.

The Winter after the great fire in Chicago I contracted Bronchial affections and since then have been obliged to spend nearly every Winter south. Last November was advised to try Scott's Emulsion of Cod Liver Oil with Hypophosphites and to my surprise was relieved at once, and by continuing its use three months was entirely cured, gained flesh and strength and was able to stand even the Blizzard and attend to business every day.

C. T. CHURCHILL.

Sold by all Druggists, 50c. and $1.00.

LA BANQUE MOLSON.

INCORPORÉE D'APRÈS UN ACTE DU PARLEMENT EN 1855.

Capital, tout payé - - - - $2,000,000
Fond de réserve - - - - 1,100,000

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

DIRECTEURS :

John H. R. Molson, Président.
R. W. Shepherd, Vice-Président.
S. H. Ewing, W. M. Ramsay, H. Archibald,
S. Finley, Sir D. L. Macpherson, K.C.M.G.
F. Wolferstain Thomas, Gérant Général,
A. D. Durnford, Inspecteur.

SUCCURSALES :

Aylmer, Ont,	Montréal,	St. Hyacinthe, Q.
Brockville,	Morrisburg,	St. Thomas, Ont
Clinton,	Norwich,	Toronto,
Exeter,	Owen Sound,	Trenton,
Hamilton,	Ridgstown,	Waterloo, Ont.,
London,	Smith's Falls,	West Toronto Jc
Meaford,	Sorel, P.Q.,	Woodstock, Ont.

SUCCURSALE DE WINNIPEG.

Une succursale de cette banque a été ouverte le 2 janvier 1891, pour la transaction d'affaires générales de banque, dans la bâtisse actuellement occupée par la Compagnie dite *Manitoba Mortgage & Investment Co.*, avenue du Portage, Winnipeg. Patronage sollicité.

WM. G. NICHOLLS,
Gérant.

jl j.7.1

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de "The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN.
Solliciteurs pour les requérants.

Winnipeg, 26 décembre 1890.

9i 31.12

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public,

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN, SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

ARGENT A PRÊTER sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.

la 29.10.90

LIBRAIRIE KEROACK,

17 Rue Lombard, Winnipeg.

(A quelques pas de la rue Main, en face de l'Hôtel du Canada).

Et Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la Société Décauville, ainé,
30 Rue St. Jacques, Montréal.

jno.13.6.89.

REPRODUCTIONS.

TRES BIEN

I

Vous engageant à la poursuite,
Sa nuque avait des tons rosés,
Elle marchait presque aussi vite
Que des intérêts composés.
Elle était idéale, exquise,
A droite, question d' maintien,
Ell' penchait comme la tour de Pise
A part ça, elle était très bien,
Très bien.

II

Elle avait des yeux très étranges,
Pas pareils, malheureusement ;
L'un, dans le ciel cherchant les anges,
L'autre baissé timidement.
Oh ! l'œil droit, troublant et sévère,
Et fixe, comme un œil de chien...
J'ai su, depuis, qu'il est en verre :
—A part ça, elle était très bien,
Très bien.

III

Son organe était mal' — mais tendre ;
Quant à l'esprit, elle avait dû,
Je suis sûr, en avoir à vendre,
—Mais, sans doute, ell' l'avait vendu.
Elle était pas mal étoffée,
Avec un bedon comme le sien
I'n' lui manquait plus qu'd'êtr' truffée,
—A part ça, elle était très bien,
Très bien.

IV

Quoiqu'elle parlât avec emphase
On eût tiré, facilement,
Des cuirs qu'ell' faisait dans un' phrase,
De quoi chausser un régiment ;
Quand elle causait à sa bonne,
A propos d'tout—et mêm' de rien—
Elle lui citait du Cambronne...
—A part ça, elle était très bien,
Très bien.

LÉON XANROF.

LES ETRENNES DU PASSEUR

On vient d'enterrer dans le cimetière de Lauterbach—un petit cimetière que j'ai vu en avril dernier, gai, pimpant, coquet sous sa parure printannière de pâquerettes et de lilas—le vieux passeur Hermann qui, depuis cinquante ans, pilotait dans son bac, au confluent de l'Ill et de la Türr, le joyeux gars et les belles filles du doux pays d'Alsace.

***

Il était presque centenaire, le vieil Hermann !

Il y a un an, c'était au milieu de décembre, alors que l'âpre bise de Noël soufflait son plein dans la vallée, il avait planté là, sous la neige durcie, sa longue gaule des dimanches et était venu s'étendre, toussant, cassé, le chef branlant, sur sa mince couche de houblon.

Il ne s'était pas relevé.

La veille de sa mort, en proie à un accès de délire terrible, il s'était soulevé un instant, les lèvres frémissantes, le regard brillant d'un éclat étrange, fixé droit dans le vide. Il balbutiait des mots incohérents :

"...... Jamais !...... Jamais !..... Trouveront pas !...... morts...... bien morts...... tous les trois !..... drapeau !...... France......"

Et il était retombé comme une masse inerte.

Dans les maisons restées françaises de Lauterbach, on disait le soir au coin de l'âtre, pendant que la bûche de hêtre chantait, sur les lourds chenêts de fer, sa chanson monotone, que la petite-fille d'Hermann avait été outragée en 1870 par les hussards bavarois et que le vieux passeur, lui-même, avait été ruiné et rudement maltraité par des uhlans de Brandebourg.

***

Un soir de décembre, pendant l'année terrible, trois soldats allemands frappèrent à la porte d'Hermann. La maison avait été déjà pillée, et le vieillard était seul au milieu du lamentable désordre des meubles éventrés.

Les trois hommes entrèrent.

Le passeur était soupçonné d'avoir caché au fond de son cellier, le drapeau d'un régiment de zouaves, ramassé sous un monceau de cadavres, au début de la guerre, après la charge de Wurtzbaüer. L'un des uhlans, un sous-officier, réclama le drapeau.

—Je n'ai pas de drapeau ! dit Hermann.

L'Allemand, le révolver au poing, menaça le passeur.

—Je n'ai pas de drapeau ! répéta froidement le vieillard.

Sur un signe de leur chef, les soldats commencèrent à fouiller la maison, visitant les moindres recoins de la chambre dévastée Hermann, silencieux, s'était assis et suivait du regard les Allemands affairés, dont les longues silhouettes, découpées sur la muraille par la lumière rougeâtre de la lampe, se profilaient et dansaient fantastiques.

Tout à coup, un des uhlans s'arrêta, les yeux fixées sur le plancher. Une boucle de cuivre était rivée au bois et une large rainure coupait les lames de sapin. Le soldat se baissa, releva la lourde trappe et, devant le trou béant, partit d'un rauque éclat de rire auquel ses compagnons répondirent par un : hourrah !

Le sous-officier saisit la lampe et, éclairant les profondeurs du caveau, descendit le premier. Les deux soldats suivirent, lançant à l'écho souterrain des jurons sonores et des ricanements de joie.

L'échelle cessa de gémir sous le poids des trois hommes. Les Allemands avaient touché le sol.

Soudain, le vieux passeur bondit comme un fauve. Un bruit formidable ébranla la maison. La trappe s'était rabattue et le verrou s'encastrait lentement dans sa gaîne avec un grincement sinistre, pendant que montaient d'en bas des imprécations confuses et des cris étouffés.

Hermann était sorti, une bêche sur l'épaule.

La nuit était obscure et la bise sifflait par rafales.

Trois chevaux, attachés à un arbre, piaffaient dans la neige.

Une demi-heure après, alors que les bêtes affolées, fouillées à coups de verge s'étaient élancées dans la campagne morne, un chenal était frayé entre l'écluse voisine et le soupirail du cellier.

L'eau affluait, bouillonnante, et s'engouffrait dans le trou noir.

Vers minuit, les hurlements des captifs cessèrent peu à peu.

Quand l'aube jeta au-dessus de la vaste plaine, endormie sous la neige, ses premières lueurs blafardes, l'eau regorgeait du caveau inondé.

Le soir même, le vieil Alsacien complétait tranquillement sa double vengeance de patriote et de père en ensevelissant les trois cadavres allemands dans les plis encore humides du drapeau tricolore.

***

Le vieux passeur était deux fois aïeul et élevait les enfants de sa petite-fille, née depuis l'annexion, dans l'ardent amour de la patrie perdue.

A l'avant-dernier Noël, Frantz et Suzette ayant été bien sages, grand-père Hermann avait promis de superbes étrennes. Dès le matin du jour impatiemment attendu, les deux enfants pénétrèrent dans la chambre de l'aïeul et, après le babil et les caresses du premier bonjour, s'élançaient vers la huchette sur laquelle leurs petits sabots avaient été rangés côte à côte.

Frantz retira bientôt ses mains pleines.

Des soldats de plomb, lourdbottés et casqués en pointe, glissaient entre ses doigts serrés.

—Ah ! s'écria l'enfant, qui jeta violemment ses doldats par terre, ils viennent d'Allemagne ! Tiens, bonhomme Noël, en attendant que je porte un fusil, voilà ce que j'en fais, de tes étrennes !

Et Frantz trépignait avec rage sur l'armée en déroute.

Suzette, interloquée par la mésaventure de son frère, fouillait avec une précaution craintive. Elle saisit et attira lentement une poupée, une ces poupées articulées et grotesquement attiffées, qui sortent par milliers des fabriques de Nuremberg.

Ses grands yeux bleus se mouillèrent de larmes. Les étrennes de Suzette, aussi, étaient allemandes ! La fillette laissa tristement tomber son jouet, sans prononcer une parole, sans proférer une plainte.

Un sabot n'avait pas été visité. Les enfants l'aperçurent et tous deux s'approchèrent en même temps.

Un double cri de joie retentit.

Frantz, le teint animé, le regard brillant, agitait une cocarde.

Suzette parait ses boucles soyeuses d'un bouquet fait de jacinthes azurées, de camélias rouges et d'un éclatant perce-neige.

—Les couleurs françaises ! s'écrièrent les enfants radieux. Vive la France ! Grand-père ! Grand-père ! Vive la France !

L'aïeul appela les tout petits près de sa couchette ; il étendit sur ces deux têtes blondes ses longues mains, amaigries et tremblantes, puis, avec le sourire mystérieux des résignés :

—Enfants, dit-il, aimez bien la

GRANDE VENTE DU FOND DE BANQUEROUTE

DE LA

Succession Alexander et Cie

EXCELLENT ASSORTIMENT DE MARCHANDISES D'ETAPE ET DE FANTAISIE.

Fourrures, Manteaux pour Dames, Pardessus pour hommes et enfants, Châles, Couvertes, Draps à Manteaux et Vêtements de dessous pour hommes achetés à

69 CENTS DANS LA PIASTRE 69

et qui sont aujourd'hui vendus à beaucoup moins que les prix de manufactures. Toute marchandise doit être vendue avant la fin de décembre.

Corps et Caleçons pour hommes, à 25 cts chaque.
Bas tout laine pour Dames, à 15 cts la paire.
Bas tout laine pour hommes, à 15 cts la paire. Flanelles grises, à 9½ cts la verge.

Comfortables pour lits, à 80 cts.
Draps à Manteaux tout laine, double largeur, à 92 cts, valant $1.75.
Bonne flanelle Canton, à seulement 7 cts la verge.

TOUS, HOMMES ET FEMMES, DEVRAIENT PROFITER DE CETTE VENTE EXTRAORDINAIRE DU FOND DE BANQUEROUTE DE

ALEXANDER & CIE, 344 Rue Principale, Winnipeg, porte voisine de la Banque de Montreal.

☞ Trois commis français pour répondre à nos pratiques de langue française.

jt 18.11

☞ Faites faire vos robes et vos manteaux par MELLE REW, la meilleure modiste de tout Winnipeg.

patrie absente. Je vais partir bientôt, mais je m'en irai heureux : en vous laissant, je laisse mes étrennes à la France !

***

Le vieux passeur s'est éteint.

Il dort aujourd'hui son dernier sommeil en pleine terre d'Alsace, attendant, dans le silence de la tombe, le rappel du canon, le réveil des grandes chevauchées et le suprême tressaillement des morts sous le choc impétueux des bataillons...

LUDOVIC JOHANNE.

Le Manitoba.

Mercredi, 14 Janvier 1891.

LE GOUVERNEMENT GREENWAY.

On sait toutes les promesses faites par le gouvernement Greenway et ses amis, lors de l'avènement de cette administration, il y a deux ans : c'est surtout sa politique en faveur de l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer vers les Etats Unis que l'on nous vantait le plus. L'idée n'était pas neuve puisque le gouvernement Norquay avait déjà commencé la construction du chemin de la Vallée de la Rivière-Rouge, avec l'intention bien arrêtée d'utiliser cette voie nouvelle pour permettre à toutes les lignes américaines de se raccorder avec les nôtres. C'était le moyen le plus sûr de créer une concurrence bien désirable et d'empêcher les abus d'un monopole dangereux.

C'est ce que n'a pas fait le gouvernement Greenway : Après avoir dépensé près d'un million affecté à la construction de ce chemin, tout a été cédé sans conditions à la compagnie du *Northern Pacific*. Cette compagnie a fait de notre chemin provincial un embranchement de sa ligne principale et nous sommes aujourd'hui à la mercie de directeurs de New-York ou de Chicago, qui nous imposent des tarifs aussi élevés que possibles, sans que nous puissions apporter de remède.

Dernièrement encore, n'étant pas satisfait des profits réalisés, le *Northern Pacific* a voulu augmenter le prix du transport du blé, mais le Canadien Pacifique refusa d'en faire autant sur ses lignes, de sorte que sans cette opposition nous verrions le blé réduit à un prix encore plus bas qu'il n'est payé aujourd'hui, et ce, grâce à la mauvaise administration du gouvernement Greenway qui a sacrifié une entreprise dont le coût à la province s'est élevé à des cent mille piastres.

IMMIGRATION

Il se fait un grand mouvement cette année pour faire connaître au dehors les avantages qu'offre notre pays à la colonisation.

Lors de la dernière session fédérale, le parlement a voté $150,000 pour couvrir les frais de cette propagande et pour aider même ceux qui viendront s'établir chez nous en leur accordant une légère indemnité.

Nous croyons savoir qu'il a été décidé d'accorder $10 à chaque chef de famille et $5 à chacun des autres membres d'une même famille ; mais ceci ne s'applique qu'aux immigrants européens. Et cette masse de Canadiens actuellement aux Etats Unis et qui ne demandent qu'un faible encouragement pour rentrer dans la patrie qu'ils n'auraient jamais dû laisser, que va-t-on faire pour eux ? Rien, paraît-il.

Nous devons insister auprès des autorités afin d'obtenir pour nos compatriotes qui veulent se rapatrier, les mêmes avantages qui sont accordés aux Islandais, aux Suédois et même aux Juifs de la Russie.

ELECTIONS MUNICIPALES

La proclamation pour l'élection d'un maire et d'un conseiller pour notre ville vient d'être lancée par l'officier-rapporteur.

L'appel nominal est fixé au 26 courant et la votation, s'il y a lieu, deux semaines après, c'est-à-dire au 9 février prochain. Espérons cependant que ces deux élections se feront par acclamation. Les contribuables ont tout à perdre dans ces contestations qui pour être petites sont pourtant assez coûteuses, et souvent vexatoires.

Nouvelles Politiques

On dit que les médecins conseillent à sir Hector Langevin de prendre un repos de six mois.

Pendant le dernier mois, la dette fédérale a été réduite de $355,376.

On dit que M. Bernatchez, M. P. P., président du comité de l'agriculture, sera nommé député-ministre de l'agriculture, en remplacement de feu Mgr Labelle.

Sir John A. Macdonald a célébré le 76me anniversaire de sa naissance dimanche.

On dit maintenant à Ottawa que le parlement fédéral sera convoqué pour le 9 mars.

Le gouvernement fédéral offre un bonus de $2 par tonne de fer extrait des mines du Canada afin d'encourager l'exploitation.

Le *Globe* croit qu'il n'est pas improbable que le parlement fédéral soit dissout.

Il y a déjà 72 demandes pour des bills privés.

On parle de la nomination d'un assistant inspecteur des poids et mesures à Edmonton, Territoires du Nord-Ouest.

Le Canada dit que M. Joseph Tassé est définitivement nommé sénateur.

L'honorable M. Mercier doit partir pour l'Europe avec l'hon. M. Shehyn à la fin du mois.

Les deux ministres s'embarqueront à bord du steamer de la ligne française *La Bourgogne*.

En l'absence de l'honorable M. Mercier, c'est le commissaire des travaux publics, l'hon. M. Garneau, qui remplira les fonctions de premier ministre intérimaire.

ELECTIONS DE COMMISSAIRES D'ECOLES

Ces élections auront lieu le 2 février prochain. Nous espérons que tous les arrondissements scolaires catholiques verront à ce qu'elles se fassent régulièrement et comme par les années passées.

STATISTIQUES VITALES DE SAINT-BONIFACE POUR L'ANNEE 1890

Les régistres de la cathédrale de Saint-Boniface accusent l'état suivant des baptêmes, mariages et sépultures durant l'année qui vient de s'écouler :

BAPTÊMES.	
Garçons	48
Filles	56
Total	104
MARIAGES.	
En tout	18
SÉPULTURES.	
Moins de 7 ans	41
De 7 à 20 ans	11
De 20 à 40 ans	17
De 40 à 60 ans	18
Plus de 60 ans	9
Total	96

De ce nombre 67 seulement habitaient la paroisse de Saint-Boniface ; 15 sont des étrangers morts dans la paroisse et 14 morts en dehors mais inhumés dans notre cimetière.

L'INDUSTRIE FRANCAISE A WHITEWOOD

M. le Comte de Roffignac, de Whitewood, est à Winnipeg, en route pour Ottawa où il doit avoir une entrevue avec le ministre des douanes relativement à l'admission gratuite de machineries devant servir à l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave à Whitewood Il verra aussi le ministre du revenu de l'intérieur concernant l'établissement d'une distillerie au même endroit. Le Comte dit que ce n'est pas son intention de faire les liqueurs mais seulement l'alcool pur qui serait vendu à Manitoba.

LETTRE DE BELGIQUE

La lettre que nous donnons ci-après n'était pas destinée à la publication, mais comme elle intéressera tous ceux qui ont à cœur la cause de l'immigration belge en ce pays, nous la livrons au public demandant pardon à son auteur de la liberté que nous prenons.—LE DIRECTEUR.

BRUXELLES, le 13 décembre 1890.

CHER MONSIEUR,

Je vous remercie beaucoup de vos envois du *Manitoba*. Ils m'intéressent fort et j'espère que vous voudrez bien me les continuer dans l'intérêt de la bonne cause.

Le dernier numéro annonce le départ de M. Th. Mettenet pour l'Europe. J'ai eû le plaisir de recevoir M. Mettenet aux bureaux du journal et chez moi. Il m'a montré une lettre de l'honorable et si sympathique député LaRivière. Cette lettre charge M. Mettenet d'une mission à laquelle je donnerai tout mon concours. Le séjour d'un mois que j'ai fait au Manitoba, en juillet dernier, m'a convaincu que ce pays convient admirablement comme population et comme sol à l'émigration belge. Mes lettres du Manitoba publiées par le *Courrier* ont fait une certaine sensation sous ce rapport et j'ai reçu beaucoup de demandes de renseignements à mon retour. Je vous suis reconnaissant de l'honneur que vous avez fait à ces lettres en les reproduisant en partie. Elles ont été reproduites ici par un journal flamand d'Anvers, le *Haudelsblad* et, par fragments, dans beaucoup de journaux de langue française.

J'ai pu mettre, dès à présent, M. Mettenet en relations directes avec M. le comte Waldbott de Bassenheim, secrétaire de l'importante *Société protectrice des Emigrants Belges*, et il a eu l'honneur d'être reçu par lui de la façon la plus cordiale avant-hier. C'est au secrétaire de cette société que j'ai adressé mon rapport sur la situation des colons belges que j'ai pu visiter au Manitoba, à Saint-Alphonse, Grande-Clairière, LaBroquerie, etc.,—visites dont j'ai gardé un si bon souvenir grâce à l'excellent accueil de Messieurs les Curés canadiens, admirables apôtres de la colonisation catholique.

De plus, j'ai facilité à M. Mettenet des relations avec une famille qui après avoir lu mes lettres désire partir pour le Manitoba, et je compte le mettre en relations avec un professeur à l'Université de Louvain qui a fait comme ingénieur, un voyage récent à travers le Canada. M. Mettenet me parait parfaitement choisi pour accomplir la mission dont il est chargé et j'ai appris avec plaisir que le gouvernement canadien compte allouer une prime assez élevée aux familles qui viendraient s'établir au Manitoba, prime les aidant dans leur première installation agricole. C'est un acte très intelligent.

J'ai aussi le plaisir de vous informer qu'il est question de nommer à Winnipeg un consul *belge* ou de Belgique. Mon voyage chez vous, n'aura pas été sans fruit, j'espère.

M. Mettenet compte séjourner en Belgique, en France, jusqu'au mois de mars. J'espère qu'il vous retournera avec une nombreuse colonie.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Veuillez aussi accepter pour vous et pour *Le Manitoba* mes vœux sincères à l'occasion du jour de l'an.

L. HACAULT.

Nouvelles Religieuses

Le prochain consistoire, dans lequel le Pape doit créer plusieurs cardinaux et nommer un assez grand nombre d'évêques, aura probablement lieu à la fin de février, c'est-à-dire à l'époque de l'anniversaire de l'avènement de Léon XIII au trône pontifical.

Le nonce à Lisbonne, Mgr Vannutelli, devra venir prendre son chapeau à cette occasion et ne retournera plus en Portugal. Suivant toutes les apparences, il sera remplacé par Mgr Mocenni, actuellement substitut secrétaire général d'Etat, ou par Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande.

Dans le même consistoire, Léon XIII révèlera le nom du cardinal réservé *in petto* dans l'avant-dernier consistoire. Ce cardinal parait être Mgr Rotelli, nonce à Paris.

Il est probable que le cardinal Mermillod donnera sa démission d'évêque de Fribourg et Lausanne, et ira résider à Rome. On mentionne pour l'évêché qui va être vacant, M. Déruaz, curé de Lausanne.

Le curé de Notre-Dame de Montréal a condamné en chaire la thèse maçonnique de l'instruction gratuite et obligatoire.

Dans une lettre autographe adressée au président Carnot, le Pape dit que sa sympathie pour l'impératrice d'Autriche si éprouvée donne à celle-ci, dans son cœur de père, le premier rang pour recevoir la Rose d'or. Mais, ajoute le Saint-Père, si la Providence lui accorde encore une année, il ne manquera pas de reconnaître par cette distinction les admirables qualités chrétiennes de Mme Carnot.

On dit que le révérend M. Pelletier, qui a eu charge de la paroisse de Saint-Jérôme depuis quelques années, remplacera Mgr Labelle comme curé.

Le 19 décembre dernier, la Sacrée Congrégation des Rites a tenu au Vatican une séance dite ordinaire. Au nombre des questions relatives aux débats préliminaires des causes de saints à soumettre prochainement à la sanction du Souverain Pontife par le secrétaire des Sacrés Rites se trouve la suivante qui a été rendue favorablement : révision des écrits, sur rapport de l'Em. Aloisi-Masella, de la vénérable servante Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité à Montréal.

Le *Monde*, de Paris, annonce que la Sacrée Congrégation des Etudes va être saisie de l'examen des statuts de la nouvelle université catholique d'Ottawa.

Mgr T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, est revenu de Rome. Sa Grandeur a été l'objet d'une grande réception dans sa ville archiépiscopale.

M. le chanoine Routhier, vicaire général de l'archevêque d'Ottawa, et qui a accompagné Mgr Duhamel à Rome, a été fait Protonotaire Apostolique.

La Sacrée Congrégation des Rites a fait publier le catalogue et l'état des causes de béatification et de canonisation qui étaient pendantes à Rome au 1er novembre. Ces causes s'élèvent au nombre de 166. Sur ce nombre, 42 sont des causes de serviteurs de Dieu dont les procès ont été présentés sans que les causes soient encore introduites. Il y en a ensuite 110 de vénérables dont on poursuit la béatification, et 12 de bienheureux dont le procès de canonisation est instruit.

Les noirs des Etats-Unis sont souvent traités avec mépris par leurs compatriotes blancs. L'Eglise catholique, elle, ne connait pas de distinction de race : blancs et noirs, tous sont égaux devant Dieu.

Le *Western Blade*, de Kansas, organe des nègres, dit à ce sujet : « Nous notons avec orgueil l'attitude juste et humanitaire des prêtres et des journaux catholiques au sujet de la question des races. Fidèles à leur histoire, à leur profession de foi et à leur religion, ils soutiennent que la seule solution de la question nègre est établie sur la base large de l'unité d'origine.

« Dieu est notre Père, l'homme est notre frère. La manière affable dont les catholiques nous traitent dans le temps des épreuves, leur attachement inébranlable au droit et à la justice dans la solution de la question nègre, nous entraineront vers eux et achèveront de nous convaincre que l'Eglise catholique et ses adhérents seuls présentent une religion vraie et non contrefaite."

De la *Semaine Religieuse*, de Montréal :

M. l'abbé J. B. Morin, qui se dévoue actuellement à l'œuvre de la colonisation du Nord-Ouest, est revenu depuis peu d'un long voyage au cours duquel il a visité les territoires d'Alberta et de la Saskatchewan. Il se propose de repartir vers le milieu du mois de mars, pour accompagner les colons qui se dirigeront dans ce pays. Déjà, plus de cinquante familles, presque toutes des comtés de Joliette et de Montcalm, ont annoncé leur détermination de partir.

Les funérailles de Monsignor Labelle ont eu lieu jeudi dernier, à Saint-Jérôme. Elles ont été exceptionnellement imposantes. Près de 8,000 personnes y ont pris part, dont 6 évêques ou archevêques, 150 prêtres et des centaines d'hommes publics. Cinq ministres de la couronne étaient présents. Il n'y a pas eu d'oraison funèbre, mais M. l'abbé Proulx a fait une courte allocution.

Le projet d'un monument a été unanimement approuvé.

Choses et Autres

Un journal progressiste, de Berlin, fort peu connu, la *Volkszeitung*, publie un article qu'il intitule « la réconciliation avec la France." Cette réconciliation, selon lui, est possible si, de part et d'autre, on oublie les événements de 1870, et si l'Allemagne cède à la France, non l'Alsace et la Lorraine, qu'elle ne peut rendre, mais ses possessions de l'Afrique orientale. La France ayant reçu ce dédommagement, pourra alors rentrer dans la triple alliance, acquiescer à un désarmement général et pourra conclure avec l'Allemagne une union douanière.

La Famille, petite revue hebdomadaire, dirigée par l'abbé F. A. Baillargé, a fait son apparition. Nous lui souhaitons le succès que mérite son but.

Le marché monétaire, à Londres, est complètement rétabli des dernières faillites.

Les banques ont repris le tarif d'escompte de 3 pour cent.

Jamais l'Europe n'a été aussi éprouvée par le froid et les grands vents que cette année.

On annonce la mort, à l'âge de 72 ans, du général de division Lecointe, sénateur, ancien gouverneur militaire de Paris.

Colonel du 2e grenadiers de la garde, à Metz, il fut blessé le 16 août, à la bataille de Gravelotte, et s'évada de l'ambulance au moment de la capitulation de la place. On se rappelle qu'arrivé à l'armée du Nord en voie d'organisation, il débuta par reprendre aux Allemands le fort de Ham, et qu'ensuite il prit la part la plus importante à la victoire de Bapaume.

On annonce de Paris, que M. Jules Claretie va être prochainement remplacé à l'administration générale de la Comédie-Française par M. Larroumet, qu'il remplacerait à la direction des beaux-arts.

Le barreau français vient de perdre un de ses membres les plus éminents. M. Louis-Emile Durier est mort à Paris, succombant aux suites d'une fluxion de poitrine.

M. Durier était né à Paris le 19 décembre 1828. Ancien secrétaire général du gouvernement de la défense nationale, officier de la Légion d'Honneur, il occupait au palais une place des plus considérables ; son nom se trouve mêlé à nombre de procès retentissants.

Il y a dix ans, la richesse des Etats-Unis était estimée à $14,000,000,000 ; aujourd'hui, elle est estimée à $64,000,000,000 ; soit un accroissement de $2,000,000,000 par an.

Un triste accident est arrivé à la traverse du chemin de fer de Saint-Augustin, la semaine dernière.

Au moment où le train du Pacifique, à destination de Montréal, passait à la traverse, la locomotive frappa la voiture d'un cultivateur du nom de Pierre Jérôme dit Regimbald, de la Côte Sainte-Marie, Saint-Jérôme. Jérôme, son cheval et sa voiture ont été lancés à une distance de cinquante-trois pieds. La mort de Jérome a été instantanée. Il s'en allait prendre le souper chez son gendre, François Gauthier, de la Côte Saint-Louis.

Le commissaire du Canada, à Londres, Sir Charles Tupper, et les agents généraux des colonies australiennes ont, dans une entrevue toute récente, reconnu combien il serait désirable d'établir une ligne régulière de steamers entre Vancouver et les ports de l'Australie.

Le projet a été discuté longuement et les représentants de l'Australie ont laissé entendre qu'ils en feraient part à leurs gouvernements respectifs.

Si, comme on l'espère, les gouvernements coloniaux adhèrent au projet, le syndicat Hartington qui s'est déjà engagé à nous procurer une ligne de steamers rapides qui feront le service entre le Canada et l'Angleterre, fournira d'autres paquebots qui voyageront entre Vancouver, dans la Colombie Auglaise, et l'Australie.

D'après un calcul basé sur des renseignements autorisés, le nombre des avocats en Canada serait au-dessus de trois mille. Ontario tient la tête avec 1,321 avocats, puis Québec, 364 ; Nouvelle-Ecosse, 350 ; Nouveau-Brunswick, 300, etc., etc.

Les dix-huit compagnies américaines qui fabriquent des moissonneuses viennent de se constituer en syndicat au capital de $35,000,000.

Par suite de cet arrangement, grand nombre d'employés—on dit 10,000—viennent d'être jetés sur le pavé.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la première séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la première séance régulière tenue mardi, le 6 janvier, A.D. 1891.

Présents : son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, D'Eschambault, Despars, Buron, Lecomte et Verge.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le conseil s'ajourne à mercredi soir, le 7 courant, et le conseil s'ajourne.

Procès-verbal de la deuxième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la première séance tenue mercredi, le 7 janvier, A.D. 1891.

Présents : son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Buron, D'Eschambault, Despars, Lecomte et Verge.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et confirmés.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que des remerciements soient offerts à son honneur le maire, à MM. les conseillers et aux officiers de la ville en reconnaissance de leurs services pour l'année 1890. Agréé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants : rapport de l'officier-rapporteur sur les dernières élections ; lettre de M. J. C. Auger, demandant la place de secrétaire-trésorier de la ville pour l'année courante ; lettre de M. D. McAnnany, demandant au conseil d'accepter sa résignation comme conseiller pour le quartier No. 1 ; requête du Rév. G. Gloutier en faveur de l'hôpital de Saint-Boniface ; compte de Zoël Marion, $2.00 ; timbres de poste, $3.00 ; Edouard Desroches, $1 50 ; bureau de poste, pour loyer de tiroir, $2.00.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller D'Eschambault, que le conseil se forme en comité général afin de nommer les différents comités permanents. Agréé.

Son honneur le maire laisse le fauteuil et le conseil se forme en comité général sous la présidence de M. le conseiller Despars.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. Despars fait rapport que le comité général a nommé comme devant appartenir aux comités permanents, les messieurs dont les noms suivent :

Finances—MM. les conseillers Despars, Lecomte, Verge et Lamontagne.

Travaux publics—MM. les conseillers Lecomte, D'Eschambault, Lamontagne et Bédard.

Police et feu—MM. les conseillers Buron, Bédard, McAnnany et D'Eschambault.

Santé et licences—MM. les conseillers Verge, Despars, Buron et McAnnany.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le rapport du comité général soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que les communications et lettres restent sur la table et que les différents comptes soient renvoyés aux comités auxquels il appartient. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que M. Eugène Paradis soit nommé auditeur de la ville pour l'année 1891. Agréé.

Son honneur le maire nomme M. J. C. Auger auditeur pour agir conjointement avec M. Eugène Paradis.

Son honneur le maire ayant offert sa résignation, il est proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Buron, que la résignation de son honneur le maire soit acceptée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que M. le conseiller Despars préside cette assemblée du conseil. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que la résignation de M. D. McAnnany comme conseiller soit acceptée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller d'Eschambault, que la séance se lève et la séance est levée.

Procès-verbal de la troisième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la deuxième séance régulière, tenue lundi, le 12 janvier, A.D. 1891.

Présents : MM. les conseillers Buron, Despars, Lamontagne, Lecomte et Verge.

Le greffier ouvre la séance.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que M. le conseiller Despars préside cette assemblée. Agréé.

Le greffier dépose sur la table les communications suivantes : lettre du Dr J. H. O. Lambert, demandant à être nommé médecin de la ville pour 1891 ; lettre de M. D. McAnnany ; rapport de la police, avec une recette de $2 50 et une dépense de $3.20.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que la demande de M. J. C Auger reste sur la table jusqu'à ce que le conseil soit au complet. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que M. le Dr Lambert soit nommé médecin de la ville pour l'année 1891. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le rapport de police pour le mois de décembre 1890, soit accepté. Agréé.

M. le conseiller Lecomte présente le 1er rapport du comité des finances qui se lit comme suit : 1er rapport du comité des finances, M. le conseiller Despars, président, *pro tem.*, et MM. les conseillers Lecomte, Verge et Lamontagne. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : bureau de poste : pour timbres de poste, $3.00 : pour loyer de tiroir, $2.00.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Verge, que le 1er rapport du comité des finances soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que le gardien d'enclos fasse rapport, à la prochaine séance, sur le nombre d'animaux mis à l'enclos, avec les argents collectés, pour l'année 1890. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que la séance se lève, et la séance est levée

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée « *La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.
9i.5.11.90

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par « l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE,
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 1er décembre 1890.
9i 10,12

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe « Soumission pour limite de bois No. 587," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 26 janvier prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 587, située sur l'embranchement ouest de la Rivière Blanche, à environ dix milles au sud de la route Dawson, dans la province de Manitoba, et contenant une superficie de 16 milles carrés plus ou moins.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Le bonus fixé pour cette limite est $480 et toutes les soumissions doivent être pour ce montant là ou plus.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 22 Déc. 1890. 1i 7.1

PERSONNEL

Des nouvelles reçues à l'archevêché annoncent que S. G. Mgr Taché s'est rendu fort heureusement à Montréal.

M. T. C. Livingstone, gérant de la compagnie d'assurance *Mutual Life of New-York*, est parti dimanche, pour New-York, accompagné de son fils, M. Ernest Livingston, B. E. D.

M. Eugène Paradis est revenu de Saint-Laurent, Lac Manitoba, où il était allé faire l'audition des livres de la municipalité.

M. Napoléon Gaudet, propriétaire de l'Hôtel Parenteau, à Saint-Jean-Baptiste, souffre d'une inflammation d'intestins, à l'Hôpital de Saint-Boniface.

M. Félix Campeau, de Saint-Jean-Baptiste, était de passage à Saint-Boniface hier de retour d'un voyage à Sainte-Scholastique, Qué., d'où il est revenu avec toute sa famille.

La Révérende Sœur Marcoux est arrivée de Qu'Appelle hier soir. Elle sera une des dévouées religieuses qui ont charge de l'école industrielle de cette ville.

Son honneur le juge Dubuc est parti veudredi pour Régina, où il est l'hôte du lieut.-gouverneur Royal.

Chronique Locale.

—Le *Winnipeg Siftings* a suspendu sa publication.

—La troupe McDowell jouera pour la dernière fois à l'Opéra demain.

—Avant l'inventaire : Grande réduction sur toutes les marchandises d'hiver chez F. E. Verge.

—MM. J. C. Auger et Eug. Paradis ont commencé l'audition des livres de M. le trésorier de la ville.

—Les perceptions du revenu de l'intérieur pour le mois de décembre, à Winnipeg, se sont élevées à $23,911.86.

—La Cie de la Baie d'Hudson à obtenu le contrat pour fournir les épiceries et provisions à la Maison des Sourds-Muets, l'Asile des Aliénés et la Maison des Incurables.

—Avant l'inventaire : Vente de coupons de toutes sortes à grande réduction chez F. E. Verge.

—La neige est tombée en assez grande qnantité hier pour faire des chemins d'hiver passables. Le froid est assez vif ; enfin, il est temps que nous en ayions un peu pour ne point faire mentir l'opinion qui a cours en certains endroits, disant que nous avons des hivers sibériens.

—M. A. Turner a vendu à M. T. Bertrand son commerce de détail de fleur, grain, moulée, etc. Ce dernier compte sur l'encouragement du public, et il invite les anciens clients de M. Turner à s'approvisionner dorénavant chez lui. Il fera tout son possible pour donner satisfaction aux acheteurs.

—A une assemblée des directeurs de la Banque Commerciale, tenue hier après-midi, M. I. M. Ross a été élu un des directeurs, remplaçant le sénateur Boulton, démissionnaire. M. Rokeby a été nommé gérant local, et dorénavant, M. Macarthur consacrera tout son temps à l'administration de cette institution.

—Agents de confiance demandés. — La compagnie d'assurance dite *The Cosmopolitain Life Association*, dont le bureau principal est à Toronto, est à nommer des agents de confiance par tout le Canada.

La Cosmopolitain émet des polices admirables, exemptes de toutes restrictions et conditions vexatoires. Les demandes d'agence pour l'ouest devraient être faites sans délai.

—Avant l'inventaire : Vente de fourrures au-dessous du prix coûtant chez F. E. Verge,

Manteaux en astracan pour dames :

	Valant $25.00	pour $19.00
	" 21.00	" 16.75

Capots en fourrures pour hommes :

	Valant $30.00	pour $23.00
	" 27.50	" 20 00
	" 25.00	" 19.00
	" 22.50	" 17.00
	" 18.00	" 15.00
Casques :	" 18.00	" 14.00
	" 12.00	" 8.00
	" 10.00	" 7 50
	" 7.50	" 5 50

—Nous ne sortons pas de circulaires, pas plus que nous choisissons certain temps de l'année pour vendre avec un escompte, mais ce qu'il y a de certain c'est que nous vous donnons de grands marchés durant les 365 jours de l'année. Nous vous en donnons une preuve dans la liste suivante de marchandises qui s'emploie continuellement et il en est de même pour toutes les autres :

Sucre granulé, 13 lbs pour $1.
Cassonade blanche, 15 lbs pour $1.
Cassonade jaune, 16 lbs pour $1.
Riz, 20 lbs pour $1.
Raisins, 10 cts la lb.
Boîte de Biscuits Soda de 3 lbs, 25 cts.
Prunes, 10 cts la lb.
Petits Pois, Blé-d'Inde, Tomates et Fèves, nous donnons 2 boîtes pour 25 cts.

Anderson & Lemieux.

Chronique de la Province.

Grande Clairière,

5 janvier—La récolte de M. le curé Gaire vient d'être battu et a douné le joli résultat suivant : 20 acres semés en blé ont rendu 435 minots, soit environ 22 minots à l'acre sur une terre encore peu préparée.

Un autre résidant de cette paroisse a obtenu jusqu'à 32 minots de blé à l'acre et un autre 34 minots, le tout de première qualité.

L'année prochaine il sera ensemencé trois fois plus de terrain ici que l'an dernier.

Lac-des-Chênes,

8 janvier—Nous avons ici un moulin à farine qui ne le cède qu'aux moulins de Winnipeg, Portage-la-Prairie et Keewatin. La bâtisse est de 1ère classe et est munie d'un élevateur qui peut contenir trente mille minots de blé. On y fabrique quatre qualités de farine, y compris la *Patente* et la *Forte à Boulanger*, et toutes sont expédiées à l'est ou à l'ouest. Les Messieurs Leitch sont propriétaires ; ils sont en même temps marchands de grains de toutes espèces.

Notre moulin a été le premier en opération cette année et depuis le 12 septembre dernier il a marché nuit et jour.

—On dit que près de 400,000 minots de blé seront vendus à la station d'Oak Lake cette année et la majeure partie est de très bonne qualité.

—La maison Ogilvie a aussi un élévateur en cet endroit, ce qui offre un grand avantage aux cultivateurs.

—Cette partie de la province est très belle : très propre à la culture et l'on y trouve l'eau et le bois en abondance.

Nous y rencontrons plusieurs cultivateurs qui, pour n'être établis que depuis quelques années seulement, n'en sont pas moins très à l'aise. Nous pouvons mentionner, entre autres, MM. Marion, David, Masson, Marcotte, Brière, Lemieux et Giroux.

—La banque non incorporée ouverte depuis peu par M. J. Andrews est une des nouvelles institutions commerciales ajoutées à notre florissante ville.

—M. J. E. D'Aoust a aussi ouvert un magasin général dû côté sud de la station, et MM. Martel et Béliveau un magasin de meubles. En général nos Canadiens prospèrent.

—On travaille à l'organisation d'un bazar au profit de l'église catholique. Voici quels sont ceux qui en sont plus directement chargés : Président, M. le curé Bernier ; présidente, Melle Sarah Chisholm, et secrétaire-trésorier, M. J. E. D'Aoust. Pour exciter l'enthousiasme encore davantage, il se fait une élection entre Melles Béliveau, Chisholm et Nash. Le résultat promet beaucoup car personne ne s'épargne et pour le travail et pour les offrandes. Ce bazar sera tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 de février prochain.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford, Sask.,

5 janvier—Nous avons eu cette année une bien belle messe de minuit chantée en musique par les dames de notre paroisse.

La crèche offrait le plus beau coup d'œil. Les décorations étant du goût le plus exquis.

L'assistance à l'office divin était très nombreux.

—Les enfants de notre école ont obtenu un beau succès, à l'occasion de la fête de l'arbre de Noël renvoyée au 30 décembre. Le programme qui comprenait chant, musique, pièces, déclamations, a été des mieux remplis. La maison d'école n'a pas suffi à contenir tout le monde. Pour $60.00 de présents ont été distribués aux enfants.

NAISSANCE

Senez—En cette ville, le 12 courant, Madame David Senez, une fille.

DECES

Couture—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 6 mois, Pierre, enfant de M. George Couture.

Marion—En cette ville, le 10 courant, à l'âge de 51 ans, Dame Marie-Philomène Desilets, épouse de M. Zoël Marion.

AGRICULTURE

SOINS À DONNER AUX CHEVAUX PENDANT L'HIVER

Voici la saison où les chevaux requerront les plus grands soins, et il importe de les connaître.

Lorsqu'un cheval sera sur le voyage, nourrissez-le à des heures régulières. Si vous ne pouvez tenir exactement à cette règle, apportez avec vous de la farine de blé-d'inde ; prenez-en une pinte que vous mélangerez dans un sceau d'eau en même temps que vous le ferez boire au cheval ; ce breuvage outre qu'il donnera la force au cheval le rafraîchira. Nombre de chevaux souffrent de la dyspepsie et de l'irrégularité dans les repas ou une trop grande quantité de grain donnée au cheval lorsqu'il est fatigué, en sont la cause. Lorsqu'un cheval a été exposé aux rigueurs d'une tempête, à son retour à l'étable donnez-lui une ration de son mêlé à deux ou trois pintes d'eau bouillante, que vous brasserez bien ; puis ensuite ajoutez de l'eau froide en quantité suffisante pour que ce breuvage ait la température d'un lait qui vient d'être trait. Par ce moyen vous préviendrez les coliques chez le cheval.

Les cultivateurs ont tort de ne pas donner suffisamment de grains à leurs chevaux ; il est mieux de les faire travailler plus fort, d'une manière continue, et de les mieux nourrir. Ce dont nous sommes certain, c'est qu'il n'y a pas un cultivateur sur dix qui accorde à son cheval les soins nécessaires. Après une rude journée de travail, le cheval ne doit pas être placé dans son écurie, sans avoir été bien bouchonné, qu'il ait une bonne litière sèche et une nourriture suffisante.

NE PAS TROP EMBRASSER MAIS PERSÉVÉRER

On demandait un jour à un patron qui, de simple ouvrier, s'était élevé une petite fortune, comment il avait fait pour en arriver là.

" Mon moyen est bien simple, dit-il : je n'ai jamais voulu trop embrasser ; mais j'ai persévéré dans ce que j'avais entrepris. Ainsi lorsque j'ai gagné ma première pièce de quarante sous par jour, ce qui était beaucoup dans mon temps, je me suis dit : je vais économiser deux sous et je l'ai fait. Puis mes petites économies persévérantes faisait boule de neige, j'ai pu les faire plus fortes, sans me gêner, à mesure que mes journées augmentaient, et une fois mis sur la voie de l'épargne, je n'ai plus eu besoin de me fixer une règle. J'économisais, j'économisais tant et si bien que j'ai pu mettre de côté, au bout de dix ans, quelques milliers de francs, avec lesquels je me suis établi et j'ai prospéré.

" Plusieurs ouvriers m'ayant demandé mon secret, je leur ai dit : ne prétendez pas d'abord faire trop d'économies ; ce serait un feu de paille qui ne durerait pas ; mais fixez-vous un chiffre d'économie faible que vous êtes sûrs de toujours atteindre, sauf le chômage de la maladie, et ne manquez jamais d'atteindre ce chiffre. Au bout d'un an, vous m'en donnerez des nouvelles.

" Tous ceux, dit-il en terminant, qui ont suivi mon procédé s'en sont bien trouvés et m'en ont remercié. Ils ont débuté par mettre de côté deux sous par jour et ont fini par épargner dix sous ou un franc, c'est-à-dire par se mettre au-dessus du besoin. Je n'ai pas pris de brevet pour mon invention : aussi, je la livre à qui voudra s'en servir."

OIES ET DINDONS

Voici comment on prépare aujourd'hui la volaille pour le marché anglais :

Les dindons et les oies doivent rester 24 heures sans manger, ou du moins jusqu'à ce que le jabot soit complètement vide, avant d'être tués. Les dindons doivent être saignés au cou, et il faut leur laisser la tête et les plumes ainsi que les entrailles. Les oies doivent être saignés de la même manière, mais on devrait les plumer, à l'exception des ailes, en leur laissant le duvet et les entrailles. Les oies ne doivent pas être échaudés, mais plumés. Toutes volailles devraient être tuées le jour précédant la livraison à l'acheteur canadien, de manière que la chaleur animale n'ait pas complètement disparu.

Les volailles doivent être empaquetées dans les classes contenant chacune pas plus que 200 livres pesant, soit dix-huit ou vingt pièces. Chaque colis devrait être marqué du nombre de pièces, du poids de colis, et s'il contient des coqs ou des poules.

Il importe de se conformer aux instructions ci-dessus, vu que c'est ainsi que les volailles sont importées maintenant dans la Grande-Bretagne.

L'EAU CHAUDE

Une expérience prouvant que l'eau chaude augmente dans des proportions notables le rendement du lait, a été faite à l'école d'agriculture de Saint-Rémi, département de la Haute-Saône, France. Deux vaches laitières de même âge et de production à peu près égale furent soumises au même régime alimentaire, avec cette différence, que l'une fut abreuvée d'eau froide et l'autre d'eau à 45 degrés.

La vache abreuvée d'eau chaude donna un tiers de lait de plus que la vache abreuvée d'eau froide. Semblable expérience, faite au parc de la Tête-d'Or, par M. Cornevin, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, a donné des résultats identiques.

L'expérience étant à la fois curieuse et facile, il serait intéressant de la répéter cet hiver, afin de pouvoir comparer les résultats et d'en tirer une conséquence. On obtient l'eau à 45 degrés environ, en ajoutant de l'eau sortant du puits à une égale quantité d'eau bouillante.